Formulaire 43 - DN

ECA
Prévenir Secourir Assurer

1. Informations générales

Description de l'ouvrage	Changement d'affectation des lots n°2bis, 8 et 9 en locaux de réunion et création d'une ouverture dans un mur intérieur.
Commune	Chavornay
Construction existante ?	Oui
Numéro bâtiment ECA	1907
Parcelle	236
Maître de l'ouvrage	SI VALIMOB SA
Mandataire principal	Donner Architectes Sàrl
Type d'ouvrage détaillé	Industrie, artisanat, commerce, services, administration 91 - Fabrique, usine, atelier
Type construction	ECA_IV - Construction artisanale/agricole/industrielle perm.
Dangers	Ruissellement Inondations par crues des cours d'eau

Remarque

Le projet consiste en un changement d'affectation de locaux à l'étage, avec des locaux et création d'une ouverture dans un mur intérieur. Mis à part un pilier rajouté au rez, seul l'étage est concerné et les risques liés aux dangers naturels inondations par les crues de cours d'eau et ruissellement restent inchangés.

2. Danger - Inondations par crues des cours d'eau

2.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité)	Non
Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).	Oui
Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment	Non

2.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	faible
Intensité de l'aléa au Tr300 sur l'emplacement de la construction	faible
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'une inondations par crues des cours d'eau ?	Non
Précision sur l'événement	

Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	

2.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (selon zone SUP de la norme SIA 416) ? (mettre non si aucun sous-sol n'existe)	Non
Est-ce qu'une mesure de protection adaptée à la situation de danger a été mise en place pour protéger le sous-sol contre le danger d'inondations	Oui

par crues des cours d'eau ?
(mettre oui si aucun sous-sol n'existe)

Précisions/détails

Pas des sous-sol

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité des biens

Est-ce que les ouvertures principales (portes, fenêtres, saut-de-loup) sont conçues en fonction du danger d'inondations par crues des cours d'eau ?	Oui
Est-ce que les ouvertures secondaires (conduites, gaines techniques) sont conçues en fonction du danger d'inondations par crues des cours d'eau ?	Oui
Est-ce que la conception des espaces intérieurs prend en compte le danger d'inondations par crues des cours d'eau ?	Oui

Précisions/détails

Répondu "OUI" du fait que les ouvertures en façades inchangées et espaces intérieurs inchangés au rez et qu'il n'y a donc pas d'augmentation de la vulnérabilité.

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

2.4 Résultats - Inondations par crues des cours d'eau

Résultat	Objectif de sécurité atteint
Action	Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable				
Type construction	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens		
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle
ECA_I									
ECA_II									
ECA_III									
ECA_IV				✓		✓			✓
ECA_V									
ECA_VI									
ECA_VII									

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire
Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels
Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA

3. Danger - Ruissellement

3.1 Intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	Hauteur d'eau entre 0.1 et 0.25 en [m]

3.2 Résultats - Ruissellement

Résultat	Le projet est exposé à l'aléa ruissellement.

L'ECA vous signale que le projet est exposé à l'aléa ruissellement selon la carte établie par l'Office Fédéral de l'Environnement en 2018. Une attention particulière devra être portée aux ouvertures

principales (portes, fenêtres, saut-de-loup), secondaires (conduites, gaines techniques), à l'enveloppe du bâtiment, à la conception des espaces intérieurs y compris les sous-sols (zone SUP selon SIA 416) ainsi que la conception des aménagements extérieurs qui ne devraient pas favoriser les risques de ruissellement pour la construction (récoltes des eaux, gardes d'eau, revêtements filtrants, pentes dans les bonnes directions / sens, surélévations d'éléments, etc.) Pour toutes questions concernant la protection contre l'aléa ruissellement l'ECA vous invite à consulter le site www.protection-dangers-naturels.ch

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

Lieu - date - signature du maître d'ouvrage

Chavornay, le 13.07.2026

SI VALIMOB SA
J-F Malherbe
63 Grand-Rue
1373 CHAVORNAY

Lieu - date - signature du mandataire principal ou le bureau spécialisé Raison sociale

Chavornay, le 13.07.2026

donner architectes
rue de l'industrie 24b - chavornay